REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Boulay
MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE
Tél. 03 87 78 31 93
Fax : 03 87 78 28 47

ARRETE MUNICIPAL
N° 25/2026

Portant déviation temporaire de la circulation routière pendant la "Fête de Saint Martin du 7 Novembre 2026" entre HEINING-LES-BOUZONVILLE et son annexe SCHRECKLING

Le Maire de la Commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE (Moselle) :
VU le code de la route et notamment ses articles R.44 et R.225 ;
VU la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi N° 82-622 du 22 Juillet 1982 complétant et modifiant la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 ;
VU l'instruction interministérielle du 7 Juin 1977 sur la signalisation routière - Livre I ;
VU la demande faite à l'occation de la "Fête de Saint Martin" ;
CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité :
- d'interdire la circulation routière entre HEINING et LEIDING & SCHRECKLING et LEIDING ;
- de dévier la circulation routière pendant la coupure de la route internationale reliant la RD 118 L de HEINING-LES-BOUZONVILLE à la RD 918 à SCHRECKLING par la RD 118 L et la RD 918 à SCHRECKLING le samedi 7 Novembre 2026 de 18 heures 00 à 21 heures 00.

ARRETE :

ARTICLE N° 1 : La circulation routière est temporairement interdite sur la route internationale reliant la RD 118 L de HEINING-LES-BOUZONVILLE à la RD 918 SCHRECKLING.

ARTICLE N° 2 : Les véhicules seront déviés le 7 Novembre 2026 de 18 heures 00 à 21 heures 00 comme suit de HEINING-LES-BOUZONVILLE à SCHRECKLING :
* RD 118 L, de HEINING-LES-BOUZONVILLE à l'intersection de la RD 918 ;
* RD 918, jusqu'à SCHRECKLING et vice-versa ;

ARTICLE N° 3 : La circulation sera réglementée sous le contrôle des Pompiers de WALLERFANGEN (Allemagne), de Monsieur le Maire de la Commune de WALLERFANGEN (Allemagne) et de Monsieur le Maire de la Commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE (Moselle).

ARTICLE N° 4 : MM. Le Président du Conseil Départemental - METZ
Service des Routes, des Transports et des Constructions,
U. T. T. - THIONVILLE
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de BOULAY BOUZONVILLE
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOUZONVILLE
Les Pompiers de BOUZONVILLE
Le Maire de la Commune de WALLERFANGEN (Allemagne)
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de BOULAY et à Monsieur le Maire de la Commune de WALLERFANGEN (Allemagne).

Fait à HEINING-LES-BOUZONVILLE, le 3 Novembre 2026

Le Maire

REÇU EN PREFECTURE
le 03/11/2026
Application agréée E-legalite.com
099_AR-057-215703091-20261103-A_M_25_2026